

« Autour du logement »

Un spectacle de théâtre-forum modulable concernant des questions d'habitat



Principes d'un théâtre-forum

Nous jouons une première fois le spectacle, pour que chacun·e en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux. Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

Nous rejouons une deuxième fois chaque scène. Dans la salle, pas des spectatrices et spectateurs passifs mais des actrices et acteurs du débat. Les spectateurs et spectatrices qui le souhaitent viennent sur scène remplacer le ou la protagoniste pour jouer leur point de vue et tenter de faire bouger les choses.

Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Certification QUALIOP1 pour les actions de formation
6 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY
Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>
Courriel : compagnienaje92@gmail.com
site : www.compagnie-naje.fr Téléphone : 01 46 74 51 69



Contenu

Ci-dessous, les scènes parmi lesquelles en choisir 3 ou 4 pour composer un spectacle d'environ 1h30 (forum avec le public compris)

Les séquences de la Cie Naje parmi lesquelles en choisir 3 ou 4 pour composer l'intervention

« 30 mètres carrés »

L'appartement est un F1 dans un HLM. Vivent dans le logement : la mère, son père qui est en mauvaise santé et dont elle s'occupe, et son fils revenu à la maison depuis son divorce. Les enfants du fils sont aussi là un week-end sur deux. Ce jour-là, la fille arrive elle aussi avec ses valises. Elle est enceinte. Son compagnon vit dans un foyer de jeunes travailleurs (FJT) où elle est restée jusqu'ici, mais le responsable du foyer, qui a toléré quelques mois cette sur-occupation, lui a demandé de partir. Tout ce monde dans un F1, c'est trop dur. Alors la mère et sa fille vont demander au bailleur de loger la jeune femme, son compagnon et leur futur bébé dans les nouveaux appartements qui sont en construction juste en face. Mais voilà, il s'agit de logements non accessibles à des personnes avec d'aussi faibles revenus et ce ne sera pas possible.

Cette séquence nécessite 5 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Le fils jeté dehors.

Le fils a 25 ans et il est sans emploi. Un soir, le père le jette dehors avec ses affaires. Quelques voisins passent avec des réactions différentes. L'une finit par l'héberger pour une nuit après avoir essayé de discuter avec son père... Que faire ?

Cette séquence est jouée par 5 comédien·nes et l'animatrice du forum.

C'est quand qu'on dort chez toi ? Ou la honte d'habiter

L'adolescent de la famille fait partie d'un groupe de copains et copines qui s'invitent les un.es chez les autres à tour de rôle. La question lui est inévitablement un jour posée « c'est quand qu'on dort chez toi ? ». Il fait une réponse évasive puis rentre chez lui et déverse sur son père l'injustice de ne pas habiter comme les autres, de ne pouvoir inviter ses ami.es. Le papa ne sait que faire et souffre.

Cette séquence est jouée par 5 comédien·nes et l'animatrice du forum.

« La consultation des habitant.es pour le square »

L'histoire est relatée du point de vue de la salariée Ville de l'antenne de quartier en charge de la participation des habitants. L'élue de quartier a reçu de la mairie l'information suivante : le square va être réaménagé dans les trois mois, le Maire a arbitré.

C'était annoncé depuis longtemps mais il était prévu de consulter les habitant.es avant de réaménager et l'élue de quartier s'y était engagée auprès des habitant.es ; elle demande donc à la salariée de la Ville d'organiser une consultation en urgence. Le service chargé de l'aménagement est aussitôt contacté et accepte de consulter sur le choix des arbres et des fleurs et pas plus, car les travaux doivent être finis dans trois mois à la demande du Maire. Une réunion avec les habitant.es est organisée durant laquelle ils écoutent et questionnent mais la réunion se finit sans décision. Il faut donc remettre la décision à la réunion du conseil de quartier du mois suivant, soit début

décembre. Mais voilà, entre temps, le service comptabilité a transmis une note à tous les services mentionnant qu'aucun achat ni engagement financier ne doit être fait après le 1^{er} décembre. Le service chargé du square a donc déjà commandé les arbres quand il arrive à la réunion du conseil de quartier. L' élu de quartier ne veut pas qu'il soit avoué aux habitant.es que les arbres sont déjà commandés et il va donc falloir que la salariée Ville invente un stratagème pour que les habitant.es optent pour les bons arbres.

Cette séquence nécessite 5 comédien·nes et l'animatrice du forum.

« Le briefing au 115 »

Cette scène est tirée du spectacle « Pauvres administrés ». L'histoire est relatée du point de vue d'une salariée du 115. Elle reçoit des demandes de personnes et n'a pas assez de places pour pouvoir répondre à toutes les demandes (3000 demandes par jour pour 1500 places pour des familles et 250 places pour personnes isolées). Par ailleurs, elle essaie d'aider certaines personnes en faisant des démarches qui auraient dû être faites par des travailleurs sociaux. En fait, elle n'arrive pas à accepter de gérer la pénurie. Ses collègues y arrivent mieux et se sont endurci.es... Les réponses qu'ils et elles donnent et les stratégies pour décourager les demandeurs heurtent notre salariée. Son responsable va lui expliquer que chacun a sa responsabilité, qu'elles et eux sont là pour gérer les décisions politiques et pas pour changer le monde.

Cette séquence nécessite 6 comédien·nes et l'animatrice du forum.

« La commission des loyers impayés et l'expulsion »

La scène commence dans la commission des loyers impayés ; tous les participants s'y félicitent d'une réussite du travail engagé avec une famille qui arrive à épurer sa dette. Le deuxième tableau montre une autre famille qui a un gros retard de loyer et pour qui l'expulsion a été décidée. La travailleuse sociale n'a pas été avertie par le bailleur dans les temps pour pouvoir travailler cette question avec la famille. Elle tâche en urgence de négocier un paiement échelonné avec le bailleur mais n'y arrive pas. C'est l'expulsion.

Cette séquence nécessite 7 comédien·nes et l'animatrice du forum.

L'expulsion

Elle enseigne à l'université mais avec un statut précaire et peu d'heures. Elle a une dette de loyer. Ce matin-là, deux policiers, un huissier et deux intérimaires qui n'étaient pas au courant du contenu de leur mission viennent procéder à l'expulsion. Elle demande à sa voisine de lui garder quelques cartons mais la voisine ne veut pas.

La séquence est jouée par 6 comédien·nes et l'animatrice du forum.

« Femme victime de violence cherche hébergement »

Une femme arrive dans le bureau du travailleur social. Elle est victime de violences conjugales depuis longtemps. Cette fois, elle a décidé de fuir avec ses deux enfants. Il faut donc lui trouver une solution d'hébergement. La dame ne veut pas aller au 115 car elle sait que ce sera pour peu de temps. La travailleuse sociale fait donc une demande d'appartement en urgence auprès du Préfet. Mais il n'y a pas de solution de ce côté-là. La mère et ses deux enfants vont atterrir chez une amie qui leur demandera de partir quelques semaines plus tard parce que la cohabitation de deux familles n'est pas tenable dans un si petit appartement. La travailleuse sociale ne trouve toujours pas de solution. La mère de famille finit par accepter un logement privé très cher qu'elle

ne va pas pouvoir payer. Elle finira par retourner chez son compagnon violent, faute de solution viable.

Cette séquence nécessite 6 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Les habitants du HLM et l'isolation

Ils et elles en ont assez d'avoir froid et ont décidé de récupérer du polystyrène pour le coller sur les murs extérieurs du bâtiment. La responsable du HLM ne l'entend pas de cette oreille. Elle explique que l'OPHLM n'a pas le budget pour faire des travaux de cette envergure. Les habitant.es et l'Office vont-ils aller ensemble chercher des subventions auprès des collectivités territoriales ou vont-ils se considérer comme des ennemis ?

Cette scène peut être introduite par la lecture en famille avec l'adolescente du document de l'ADEME permettant de calculer son empreinte énergétique et de faire des choix (le mode de chauffage, la douche ou le bain...). Cette introduction permet de parler des habitudes de consommation.

Cette séquence nécessite 7 comédien·nes et l'animatrice du forum.

La demande de logement pour réduire l'empreinte énergétique

Une famille va voir le Maire de la commune dans laquelle le mari travaille. Cette commune est située sur une ligne RER qui permettrait à la femme d'aller à son travail en transports en communs. Actuellement, le mari comme la femme vont au travail en voiture. Ils demandent donc un logement HLM dans cette commune. Le maire n'a jamais entendu pareille demande et explique que l'empreinte énergétique ne fait pas partie des raisons prioritaires pour obtenir un logement HLM.

Cette scène se prolonge par l'entretien du maire et d'un de ses conseillers. Le conseiller veut faire construire des logements HLM sur un terrain à acquérir par la ville tout près du RER pour permettre aux habitant.es les moins fortuné.es de prendre les transports publics plutôt que leur véhicule personnel. Le maire est d'accord pour construire du HLM mais le terrain est cher et le HLM sera construit sur un terrain éloigné du centre-ville... Les gens continueront donc à prendre leur voiture.

Cette séquence nécessite 4 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Séquences issues d'un spectacle intitulé « *La confiance, ça se gagne* », autour de la rénovation d'un quartier

La fuite au plafond (les années précédant la réhabilitation). La fuite vient de la terrasse. Le bailleur ne veut pas faire de travaux car le quartier va être réhabilité. Ainsi pendant 8 ans, à chaque pluie, la dame mettra une bassine dans son entrée...

Cette séquence nécessite 3 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Le lavabo cassé (pendant la réhabilitation). L'entreprise de BTP chargée de la réhabilitation vient d'installer les lavabos chez les gens et quitte le quartier pour un mois. Un habitant voit que son lavabo ne tient pas et appelle le bailleur. Il devra attendre un mois pour être réparé.

Cette séquence nécessite 5 comédien·nes et l'animatrice du forum.

La fenêtre tombée (pendant la réhabilitation). La fenêtre est sortie de ses gonds et les ouvriers viennent la remettre en place. Selon les locataires, ce n'est pas de leur faute, selon les ouvriers il s'agit d'une mauvaise utilisation. Qui a raison ?

Cette séquence nécessite 3 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Accepter d'être relogés ou résister contre la démolition. Une famille vient d'accepter d'être relogée. Une voisine a vu la chargée du relogement sortir de chez elle et interpelle la mère de famille. La mère de famille pense que même si les habitant.es résistent, l'immeuble sera détruit, la voisine appelle à la résistance. La première ira à la réunion avec la mairie et le bailleur, pas la seconde.

Cette séquence nécessite 3 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Salle collective. La salle municipale qui a été construite avec la réhabilitation avait été annoncée comme salle des fêtes à la disposition des gens du quartier. En fait, elle est devenue une salle utilisable seulement par les associations. Les familles demandent la possibilité de l'utiliser pour leurs fêtes familiales.

Cette séquence nécessite 4 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Vieux village et quartier d'habitat social. Deux habitants du quartier d'habitat social jouent aux dames et discutent. L'un pense qu'il faudrait faire un pas vers le comité des fêtes exclusivement investi par les habitant.es du vieux village pour créer des liens. L'autre se demande pourquoi il faudrait créer des liens avec des gens qui les perçoivent comme des étrangers, des pauvres, des délinquants, des islamistes...

Cette séquence nécessite 3 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Séquences tirées de « Dégages », la création de mai 2019

Madame Lambert : Elle vit dans un appartement sans chauffage, humide avec des fenêtres et l'électricité défectueuses. Le propriétaire ne fait pas les travaux. Une assistante sociale passe la voir après signalement car les enfants sont souvent malades et ratent l'école. Mme Lambert a demandé un DALO mais aucun logement ne lui est proposé parce que les logements disponibles manquent. Elle va tenter de demander à la ville d'obliger son propriétaire à réparer, en vain.

Cette séquence nécessite 5 comédien·nes et l'animatrice du forum.

La concertation

La ville est en renouvellement urbain. La maire demande au conseil citoyen de faire des propositions et embauche un urbaniste pour cela. Le conseil citoyen se mobilise, travaille et aboutit à un dossier de propositions concrètes. Entre temps, l'ANRU donne son accord pour la démolition du quartier à la Maire. Le conseil citoyen est sous le choc. Que peuvent faire les habitant.es pour être entendus et pour que leur quartier ne soit pas démoli ?

Cette scène nécessite 8 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Nombre de spectateurs·trices

Ces séquences ont été jouées pour des publics allant de 30 à 300 personnes.

Lieu d'intervention et conditions techniques

Ces séquences peuvent être jouées dans tous lieux en capacité de réunir du public.

Temps d'installation : l'équipe doit pouvoir s'installer et répéter sur l'espace scénique déjà installé dès le matin de la représentation (si possible 3h avant).

Espace de jeu :

Plateau de jeu d'un minimum de 3 mètres de profondeur sur 6 mètres d'ouverture. Si l'espace du public n'est pas gradiné, le plateau de jeu doit être surélevé de 50 cm du sol si l'on prévoit plus de 60 spectateurices. En dessous de 60 spectateurices il est possible de faire sans estrade. Pour faire une estrade, il suffit de trouver neuf praticables pour monter la scène (ce sont des estrades de 1m sur 2m, réglables en hauteur). Il est nécessaire que cette estrade prévoie une marche pour y accéder.

Dans une salle équipée :

- Sonorisation : quatre voire deux micros d'ambiance (dits aussi multidirectionnels) sur pieds ou pendus.
- Lumières : plein feu régulier en lumière blanche.

Dans une salle non équipée : contactez-nous pour que nous voyons ensemble les conditions techniques nécessaires en fonction de votre public et de votre salle.

Conditions financières

Pour une représentation dont une ou plusieurs séquences nécessitent 5 comédien·nes et l'animatrice du forum : 2 460€

Pour une représentation dont une ou plusieurs séquences nécessitent 6 comédien·nes et l'animatrice du forum : 2 870€

Pour une représentation dont une ou plusieurs séquences nécessitent 8 comédien·nes et l'animatrice du forum : 3 690€

Nous proposons des tarifs dégressifs pour une deuxième représentation du spectacle la même journée.

Il conviendra d'ajouter les repas de l'équipe (tarif SYNDEAC), et si le spectacle a lieu hors Ile-de-France, le remboursement des trajets SNCF 2eme classe, et l'hébergement lorsque l'aller-retour ne peut pas être fait dans la journée.

Pour les conditions tarifaires liées à une création de scènes, contactez la compagnie.

Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA (Conformément à l'article 293 B du CGI)

Fiche administrative

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)

Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry

Siège social : Chez Jean-Paul Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 Antony

Tél et fax : 01 46 74 51 69.

E mail : contact@compagnie-naje.fr

Site : <http://www.compagnie-naje.fr/>

N° SIRET : 412 376 477 000 11

CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)

Association loi 1901

Déclarée en Préfecture d'Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121

Journal Officiel du 5 avril 1997, article 1356

Présidente : Suzanne Rosenberg

N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Licence d'entrepreneur du spectacle catégorie 2

Conditions générales de vente

La signature par le commanditaire de ce devis ou contrat et son envoi à NAJE valent acceptation du contrat. »

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

A la fin du dernier jour de l'action, la structure commanditaire reçoit par mail une facture correspondant à l'intégralité du coût de l'intervention. Il lui appartient alors de la régler selon les modalités habituelles de la compagnie (paiement par chèque ou virement à réception de la facture et, au plus tard, au trentième jour suivant la date de facturation).

Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera exigée en cas de retard de paiement.

CONDITIONS DE RÉALISATION ET MOTIFS DE RESILIATION

Le devis ou le contrat prévoit les responsabilités des parties pour la réalisation de l'action.

En cas de manquement de la Compagnie à une quelconque de ses obligations imparties citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par le ou la commanditaire. La rémunération due à NAJE sera calculée proportionnellement au travail effectué.

En cas de manquement du ou de la commanditaire à une quelconque de ses obligations citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par la compagnie. La compagnie facturera alors les prestations réalisées, les prestations programmées sur le mois en cours et le mois suivant, plus un tiers des prestations programmées ultérieurement.

MODALITÉS D'ANNULATION

Si l'annulation intervient entre le jour de la signature du devis ou du contrat et à plus d'un mois avant la date de démarrage de la prestation, nous demandons un règlement à hauteur du tiers du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient entre un mois et quinze jours avant le démarrage de la prestation, nous demanderons un règlement à hauteur de la moitié du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient à moins de quinze jours avant le démarrage de l'intervention, nous demandons un règlement à hauteur de la totalité du prix convenu dans le devis ou le contrat.

En cas d'annulation pour force majeure, aucun dédommagement ne sera demandé de part et d'autre.

En cas d'annulation du fait de NAJE, il sera d'abord proposé à la structure commanditaire un report de l'intervention à une date ultérieure. Si le report n'est pas possible, seul le règlement des prestations déjà effectuées sera demandé.

Ces conditions générales de vente s'appliquent pour les spectacles, ateliers et formations non prises en charge par la formation professionnelle. Des conditions spécifiques pour les formations prises en charge par la formation professionnelle sont disponibles dans la partie formation du site.